



Quand peut on résilier un contrat auto?

Par **zomau**, le **15/11/2009** à **21:56**

Bonjour, je souhaite résilier mon contrat auto dont l'échéance principale est le 28 Novembre alors que la date d'effet de mon contrat en cours est le 11 Février 2009. Est ce qu'en faisant une lettre recommandée avec avis de réception deux mois avant février 2010 (date anniversaire) ce sera possible ou il me faudra attendre la prochaine échéance du 28 Novembre 2010 ?

Merci de votre aide.